

Entre tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement, changement climatique et mouvements sociaux, le secteur de l'énergie connaît une situation inédite ayant des répercussions sur l'ensemble des consommateurs.

Les marchés ont été marqués par la **flambée des prix fin 2021**, avec un pic enregistré à des **niveaux 7 à 8 fois supérieurs** à la normale au 21 décembre 2021.

Dernièrement, ce sont les **tarifs réglementés** qui sont au cœur des discordes entre l'Etat et son acteur EDF, qui réclame une **hausse de 45% TTC** sur son offre historique au 1er février 2022.

Face à cette demande, l'exécutif a procédé à un **gel des prix** venant minorer cette augmentation à **4%**.

En réalité, le prix de l'énergie des tarifs réglementés EDF a augmenté de 30% et c'est une des taxes reversée à l'Etat (la CSPE), qui a été minorée pour tous les consommateurs jusqu'au 31 janvier 2023.

Mais pour combien de temps ?

L'amendement prévoit déjà une clause de rattrapage des pertes EDF dès début 2023.

- [en lien l'alinéa VII de l'article 181](#) -

Eurekles décrypte la situation

et vous donne les solutions pour éviter ce rattrage.

En bref dans ce document

- Quelles sont les différences entre tarifs réglementés et offres de marché
- Comment ces offres fonctionnent-elles ?
- Pourquoi opter pour une offre de marché ?
- Comment obtenir le meilleur prix pour mon offre de marché ?

Que sont les tarifs réglementés (TR) ?

Les TR sont liés à l'histoire du marché de l'énergie en France.

Ces offres historiques de fourniture d'électricité et de gaz existent depuis la création par l'Etat de EDF-GDF, en 1946. Aujourd'hui, EDF resté EDF a conservé la commercialisation des TR électricité et ENGIE (ex-GDF), celle du gaz. Les augmentations répercutées sur ces offres par l'Etat, après suggestions de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sont principalement liées aux coûts de gestion et d'infrastructures des entités historiques. Les prix pratiqués sur ces offres sont en augmentation deux fois par an (tous les mois pour le gaz), depuis plus de 10 ans. Les TR sont en extinction et ne sont aujourd'hui disponibles que pour une petite part de consommateurs à faible consommation, au profit des offres de marché.



Qu'est-ce qu'une offre de marché ?

Pour proposer des offres plus compétitives aux consommateurs, l'Etat a ouvert les marchés à la concurrence en 2007. Il leur a alors fallu créer et structurer un marché sans possibilité de pratiques déloyales, équitable pour chaque nouvel acteur. L'Etat a donc séparé les activités de production, de distribution et de commercialisation de ses deux entités EDF et GDF. Aujourd'hui, chaque fournisseur alternatif achète son énergie sur le même marché et au même tarif de base que les entités de commercialisation de EDF et ENGIE. Alors que les TR sont indexés sur des coûts de structure, les offres de marché sont librement fixables.



Comment fonctionnent ces offres ?

Chaque jour, le prix du gaz et de l'électricité varie en fonction d'un ensemble de facteurs influant l'offre et la demande :

- Stocks disponibles
- Etat des infrastructures de production
- Situation climatique
- Contexte géopolitique
- Conditions d'approvisionnement

En somme, si vous faites une simulation de contrat pour un même compteur d'un jour à l'autre, le prix proposé ne sera pas le même. D'où l'intérêt d'anticiper son renouvellement de contrat et de fixer son prix avec son fournisseur.



Le prix fixe, seule parade aux hausses

Lorsque vous passez en offre de marché, vous optez pour une offre à prix fixe pour la fourniture d'énergies. Votre fournisseur, pour un contrat de 3 ans par exemple, achète et réserve votre consommation sur les 3 années à venir. En avançant les frais, il lisse ce prix et le fixe. Vous palliez ainsi toute variation sur les marchés pour les années couvertes sous contrat.

A noter que c'est le coût de l'énergie (1/3 de votre facture) qui est fixé sur la durée mentionnée dans votre contrat.

Toute autre augmentation de taxes et/ou de coûts d'acheminement (reversé à ENEDIS/GRDF) se répercute de la même manière sur tous les consommateurs, chez l'ensemble des fournisseurs y compris aux TR.

Comment obtenir la meilleure offre ?

Chaque fournisseur achetant votre énergie sur la même base tarifaire, outre le prix d'achat du jour sur les marchés, seuls deux facteurs vous permettront de négocier un meilleur tarif :

L'ANTICIPATION

Au même titre que lorsque vous réservez votre billet de train à l'avance, vous obtenez un meilleur prix en anticipant votre voyage.

L'énergie est l'un des seuls produits que l'on achète aux prix du jour, pour une consommation ultérieure. Plus la date d'effet de votre contrat sera éloignée, plus le prix sera intéressant.

LA MUTUALISATION

Un achat en gros permet toujours de réaliser des économies d'échelles, c'est également le cas pour votre fournisseur d'énergies.

Mutualisez le volume de vos compteurs pour obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Sans contrainte et sans coupure pour vos sites en gestion.

